



**PROCES VERBAL DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2023 A 20 H 30**

---

**PRESENTS :**

M. Franck CALAS, Maire ;

Mmes, MM Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Didier REY, Jocelyne ROLLET Adjoints.  
Frédéric MARTINEZ, Alexandre QUILLIEN, Magali ROBERT, Camille THETE, Thomas VANNIER  
Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS :** Marie-Laure KNEPERT à Camille THETE, Christophe POULAIN à Frédéric MARTINEZ

**ABSENTS :** Thierry CHABANON, Eric DE CLAVIERE

**Monsieur le Maire**, Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

**Secrétaire de séance :** Philippe MABRU

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 15 décembre 2022 est validé.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**1 – Convention de gestion et d'entretien de la voie bleue avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Monsieur le Maire rappelle que cette convention, soumise à l'approbation du Conseil Municipal, précise les compétences et responsabilités respectives des deux collectivités au niveau de l'utilisation et de l'entretien de l'aménagement de la vélo-route Voie Bleue réalisée sous maîtrise d'ouvrage intercommunal. Chacun des membres a pu en prendre connaissance en amont celle-ci ayant été transmise en même temps que la convocation à ce conseil.

Un tableau fixe la limite de la compétence « Aménagement vélo-route » prise par la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour chaque mobilier et prestation.

Il est précisé dans l'article 2 ce que la commune doit entretenir.

Les pouvoirs de police seront exercés par M. Le Maire dès signature de la convention par les deux parties.

La durée de la convention est conclue pour une période correspondant à la durée de la vélo-route communautaire. Résiliation possible par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception et prendra effet à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la réception du courrier recommandé.

M. Le Maire précise que le ramassage des détritiques est à la charge de la commune mais est soumis à une clause de revoyure dans un délai de 2 ans après la mise en service de la vélo-route et réalisation des aménagements par la communauté de communes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver cette convention.

**OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,  
DECIDE :**

- d'approuver la convention de gestion et d'entretien de la Voie Bleue entre la commune et la CCVSC ;
- autorise le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

**VOTE :**            Pour : 13                            Contre : 0                            Abstention : 0

**Commentaires :**

*Camille THETE : Au niveau de l'entretien, cela concerne quoi exactement.*

*Jean-Pierre CHAMPION : Principalement l'entretien que l'on fait actuellement c'est-à-dire Port de Mure et le ponton.*

**2 – Convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection avec le Syndicat Intercommunal d'E et de e-communication de l'Ain**

Monsieur le Maire rappelle que cette convention passée avec le Syndicat Intercommunal d'e-communication de l'Ain, qui a été jointe à la convocation au conseil de ce soir, consiste à accompagner les communes en proposant :

**1/ L'expertise d'un chef de projet vidéoprotection.**

Sa mission principale sera d'aider la commune à s'approprier un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) « type » élaboré par le SIEA et ses Assistants à Maîtrise d'Œuvre pour ses communes adhérentes. Ce DCE complet et adaptable aux besoins va permettre aux communes de favoriser et cadrer la bonne utilisation des réseaux dont elles sont propriétaires (Eclairage Public, Electrification, Fibre optique...). Le second objectif de ce DCE est aussi de permettre aux communes de pouvoir facilement et sans coût complémentaire, rejoindre le prochain marché global.

**2/ L'hébergement des serveurs et des enregistreurs de vos systèmes de vidéoprotection.**

Le réseau Fibre Optique Li@in et ses infrastructures sont fiables, sécurisés, parfaitement adaptés au déploiement de réseaux de vidéoprotection ; c'est pourquoi le SIEA propose aux communes de mutualiser ces équipements. La commune restera la seule autorité propriétaire et gestionnaire de ses données (accès, visionnage des images...).

**3/ L'intégration des données cadastrales.**

Le service SIG du SIEA propose aux communes de contrôler la cohérence des données cadastrales des futurs réseaux de vidéoprotection des communes et d'intégrer le récolement sur l'outil X'MAP.

La présente convention a pour objet de confier au SIEA et à la Régie RESO-LIAin, qui l'accepte, le soin de réaliser des opérations au nom et pour le compte de la commune.

Il faut, pour cela adhérer à la proposition du SIEA pour se faire accompagner dans le déploiement de notre réseau de vidéoprotection.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'adhérer à la proposition de convention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident

**OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 1 VOIX CONTRE (THOMAS VANNIER),  
4 ABSTENTIONS (MAGALI ROBERT, ALEXANDRE QUILLIEN, FREDERIC MARTINEZ ET CHRISTOPHE POULAIN) ET  
7 VOIX POUR**

**DECIDE :**

- d'adhérer à la proposition de convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection ;
- autorise le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

VOTE : Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 4

### **3 - Rapport des commissions**

#### **Administration Générale**

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe que sa commission se réunira le 4 mars afin de préparer la session de Réalité Virtuelle prévue le 18 mars de 15h à 17h à la salle polyvalente. Un point sera fait avec la secrétaire concernant le compte de gestion et le compte administratif 2022.

#### **Jeunesse et Affaires Culturelles**

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- Sa commission et l'association CAP CULTURE LOISIRS se sont réunies pour préparer la mise en place de l'animation décoration de Noël. Elle permettra de créer des décorations festives à Flurieux et au centre du village. Une animation sera proposée tous les samedis du mois de décembre. Celle-ci se déroulera au Pigeonnier à Flurieux et proposera à tout le village de passer un moment de fête autour d'un vin chaud et de marrons grillés. Les enfants ne seront pas oubliés : une boîte aux lettres pour le Père Noël sera installée. Une estimation budgétaire est en cours. Il est demandé à la commune si elle peut aider en apportant les matériaux nécessaires.
- En ce qui concerne la bibliothèque, les bénévoles sont satisfaits du nouveau logiciel qui a été installé. En effet, celui-ci est plus performant et convivial.

Il rappelle également que l'animation 1ère page sera maintenue cette année malgré le non renouvellement de la subvention du Département. Cette opération est maintenant ouverte non plus aux enfants nés ou adoptés l'année précédente, mais à un public plus large. Les bénévoles envisagent de cibler les petits de 0 à 3 ans, et prévoient une animation autour du livre sélectionné à savoir : "Ce livre est trop petit", qui sera distribué aux enfants à cette occasion.

Il donne la parole à Jocelyne ROLLET pour évoquer ce sujet.

Elle précise que, dorénavant un seul livre sera distribué et qu'il est possible de faire une animation autour en plus du spectacle. Suite à une formation qui s'est déroulée à la DLP, un prêt de matériel peut être fait mais il faut vite fixer une date afin de la réserver.

Monsieur Philippe MABRU reprend la parole et informe que

- L'animation du prix « Jeunes lecteurs » sera reconduite mais une réflexion est en cours quant aux choix des livres (romans ou bandes-dessinées).
- Un devis pour un meuble va nous être transmis par les membres de la Bibliothèque.
- Le Bulletin municipal a été transmis pour modification. Une dernière relecture sera faite début mars avant lancement à l'impression et distribution.

#### **Commentaires :**

*Magali ROBERT : Suite aux changements d'horaires de la Bibliothèque avez-vous constaté une différence quant aux jours d'affluence.*

*Jocelyne ROLLET : Non pas spécialement.*

#### **Cadre et qualité de vie**

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

- Au niveau de l'urbanisme, quelques visites de conformité sont programmées et que le nombre de dossiers déposés reste stable.
- La date du 25 mars 2023 de 9h00 à 12h00 a été fixée pour la journée « Nettoyage du village » conjointement avec la Société de Chasse. Elle précise que la veille le SMIDOM sera présent sur la commune pour la distribution des composteurs qui seront obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 car dans le cadre de la loi anti-gaspillage le tri à la source des biodéchets va se généraliser. Chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables.

Magali ROBERT intervient et émet l'idée que certains tronçons des chemins ruraux seraient à nettoyer.

### Gestion du Territoire

Didier Rey nous informe que :

- Divers travaux sur la commune sont en cours comme la réparation des chenaux au commerce, la réparation de la clôture d'un administré qui avait été abimée lors de la fête de la Musique, la réfection des busages route des Champs et rue du Presbytère.
- La barrière a été installée au Paqui.
- L'élagieuse sera livrée le 27/02 après-midi.
- Un rendez-vous avec le nouveau commercial de chez Jardin Loisirs est prévu mercredi prochain pour faire un point sur la tondeuse qui ne fonctionne plus.
- Tous les massifs ont été taillés et recouvert de copeaux.
- Les devis pour la réfection de la toiture du logement et de l'école sont toujours en attente de réception.
- Un camion de gravier sera commandé.
- L'ONF effectuera la coupe des bois semaine prochaine.
- Qu'une réflexion serait à mener pour que les administrés ne se garent plus devant les écoles et ce malgré les panneaux et arrêtés.
- Les employés ont terminé la niche à bois au Cheval Blanc.

### V/ Questions diverses

Monsieur Franck CALAS informe les membres du Conseil que :

1 / La commission extra communale « Chemins ruraux » se réunira le 10/03 prochain. Le dossier est en bonne voie. Il est important de sauvegarder nos chemins tout en n'empêchant pas les exploitants ou propriétaires d'accéder à leur parcelle.

2 / Suite à la réunion sur la réhabilitation des lînes, des études faunistiques et floristiques vont être lancées.

3 / Après présentation du Bilan Energie par le SIEA sur les bâtiments communaux il nous est proposé de choisir 2 bâtiments pour une analyse plus poussée.

4 / Un contact a été pris avec Soléa pour une étude de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente pour une autoconsommation.

Frédéric MARTINEZ demande où en est le réaménagement de l'arrêt de bus et si une sécurisation serait possible.

Magali ROBERT intervient et demande s'il ne serait pas utile de demander au transporteur la solution la plus adaptée.

Didier REY nous informe que seul deux agriculteurs ont répondu au courrier d'invitation qui leur a été envoyé.

Camille THÊTE a demandé un devis à un menuisier pour la construction de la terrasse extérieure pour le Cheval Blanc.

La commission extra-communale « Marché » doit se réunir pour valider les emplacements définitifs des stands.

M. Le Maire fixe les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : le 23/03, le 13/04, le 25/05, le 22/6 et le 27/07.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22 h 20.

**Le Secrétaire de Séance**  
**Philippe MABRU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MABRU', with several long, sweeping horizontal strokes extending to the right.

**Le Maire,**  
**Franck CALAS**

A handwritten signature in black ink, consisting of a circular scribble with a vertical line through it, and a horizontal line extending to the right.

